



District de la Loire de Football
2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest en Jarez
Tél : 04 77 92 28 70
district@loire.fff.fr

Délégation du Roannais
58 boulevard Baron du Marais
42300 Roanne
delegation-roanne@loire.fff.fr

*Commission Départementale
de l'Arbitrage
SAISON 2020-2021*

FRAIS DE DEPLACEMENT ARBITRE

NOM & Prénom	
Commune de résidence	
N° Licence	

N° de match et catégorie	
Equipes en présence	
Date et heure du match	
Lieu du match	

Distance kilométrique (en kms)	
Frais de déplacement (a) (en €)	
Indemnité de préparation de match (b) (en €)	
Montant des indemnités (a+b=c) (en €)	
Indemnités à régler par le club recevant (c/2) (en €)	

Fait à, le / / Signature



District de la Loire de Football
2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest en Jarez
Tél : 04 77 92 28 70
district@loire.fff.fr

Délégation du Roannais
58 boulevard Baron du Marais
42300 Roanne
delegation-roanne@loire.fff.fr

*Commission Départementale
de l'Arbitrage
SAISON 2020-2021*

FRAIS DE DEPLACEMENT ARBITRE

NOM & Prénom	
Commune de résidence	
N° Licence	

N° de match et catégorie	
Equipes en présence	
Date et heure du match	
Lieu du match	

Distance kilométrique (en kms)	
Frais de déplacement (a) (en €)	
Indemnité de préparation de match (b) (en €)	
Montant des indemnités (a+b=c) (en €)	
Indemnités à régler par le club visiteur (c/2) (en €)	

Fait à, le / / Signature



District de la Loire de Football
2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest en Jarez
Tél : 04 77 92 28 70
district@loire.fff.fr

Délégation du Roannais
58 boulevard Baron du Marais
42300 Roanne
delegation-roanne@loire.fff.fr

*Commission Départementale
de l'Arbitrage
SAISON 2020-2021*

BAREME DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT ARBITRES : SAISON 2020/2021

FRAIS DE DEPLACEMENT

BAREMES	DISTANCES (km)	Frais (euros)
1	0 à 20	38 €
2	21 à 30	41 €
3	31 à 40	44 €
4	41 à 50	48 €
5	51 à 60	51 €
6	61 à 70	54 €
7	71 à 80	57 €
8	81 à 100	63 €
9	+ de 100	0,80 avec 81 € minimum

MATCH SUPPLEMENTAIRE SENIORS = 52 €
FORFAIT PLATEAU FUTSAL = 52 €
MATCH SUPPLEMENTAIRE JEUNES = 30 €

INDEMNITES DE PREPARATION DE MATCH

- | | |
|---|------|
| <input type="checkbox"/> Arbitres – Matches Seniors – Féminines | 28 € |
| <input type="checkbox"/> Arbitres assistants Seniors | 25 € |
| <input type="checkbox"/> Arbitres U 13 – U 15 et U 18 (Central) | 18 € |
| <input type="checkbox"/> Arbitres assistants Jeunes | 16 € |
- La distance km doit être celle qui paraît sur le Bulletin Officiel.
 - Pour éviter tout incident, l'Arbitre doit être réglé à la mi-temps dans son vestiaire.
 - En cas de match remis, l'Arbitre percevra uniquement les frais de déplacement.
 - En cas de forfait, l'Arbitre ne percevra rien, mais adressera un courrier à la Commission des Arbitres.
 - En cas de litige, les Arbitres et les Clubs doivent adresser un courrier à la Commission des Arbitres.
 - Les frais sont à partager entre les deux Clubs sauf indications particulières.



District de la Loire de Football
2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest en Jarez
Tél : 04 77 92 28 70
district@loire.fff.fr

Délégation du Roannais
58 boulevard Baron du Marais
42300 Roanne
delegation-roanne@loire.fff.fr

*Commission Départementale
de l'Arbitrage
SAISON 2020-2021*

BAREME DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT ARBITRES : SAISON 2020/2021

FRAIS DE DEPLACEMENT

BAREMES	DISTANCES (km)	Frais (euros)
1	0 à 20	38 €
2	21 à 30	41 €
3	31 à 40	44 €
4	41 à 50	48 €
5	51 à 60	51 €
6	61 à 70	54 €
7	71 à 80	57 €
8	81 à 100	63 €
9	+ de 100	0,80 avec 81 € minimum

MATCH SUPPLEMENTAIRE SENIORS = 52 €
FORFAIT PLATEAU FUTSAL = 52 €
MATCH SUPPLEMENTAIRE JEUNES = 30 €

INDEMNITES DE PREPARATION DE MATCH

- | | |
|---|------|
| <input type="checkbox"/> Arbitres – Matches Seniors – Féminines | 28 € |
| <input type="checkbox"/> Arbitres assistants Seniors | 25 € |
| <input type="checkbox"/> Arbitres U 13 – U 15 et U 18 (Central) | 18 € |
| <input type="checkbox"/> Arbitres assistants Jeunes | 16 € |
- La distance km doit être celle qui paraît sur le Bulletin Officiel.
 - Pour éviter tout incident, l'Arbitre doit être réglé à la mi-temps dans son vestiaire.
 - En cas de match remis, l'Arbitre percevra uniquement les frais de déplacement.
 - En cas de forfait, l'Arbitre ne percevra rien, mais adressera un courrier à la Commission des Arbitres.
 - En cas de litige, les Arbitres et les Clubs doivent adresser un courrier à la Commission des Arbitres.
 - Les frais sont à partager entre les deux Clubs sauf indications particulières.